

Conseil Intercommunal

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ
DU 7 MAI 2024 A 20H00**

Le Président, M. Laurent Thévenaz, ouvre la séance à 20 heures.

1. Appel

Membres du CODIR :

Présents : 8

Excusés : 1

Délégués :

Présents : 45

Excusés :

Absent :

Le quorum de 27 est atteint.

La majorité absolue est de 23.

2. Assermentations

Le Président procède aux assermentations des délégués suivants : 5

- Madame Rita Alma, Chavannes-des-Bois
- Monsieur Samir Vora, Commugny
- Monsieur Martin Steib, Coppet
- Madame Lucy Axa, Founex
- Madame Ana Cacioppo, Founex

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre le vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Votent oui : 43

Votent non : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation des objectifs de développement de l'accueil de jour d'ici 2030 par Mme Sylvie Lacoste, Directrice de la Faje

Le Président passe la parole à Mme Lacoste pour la présentation des objectifs de l'accueil de jour d'ici 2030 pour la Faje qui subventionne les réseaux d'accueil de jour selon les objectifs définis par la loi et par le Conseil de Fondation. Mme Lacoste remercie le Président du CI, la Directrice de l'APEJ, le CODIR et l'ensemble des conseillers de lui donner l'opportunité de présenter la stratégie de la Faje pour l'horizon 2025-2030. Cette dernière rappelle que la Faje subventionne les réseaux d'accueil de jour et notamment l'APEJ et fixe un certain nombre de conditions qui sont à la fois posées dans la loi et des objectifs propres qu'elle définit tous les cinq ans. Nous sommes dans une nouvelle période qui est 2025-2030 et l'idée ce soir est de vous montrer quels sont les axes sur lequel le Conseil de la Fondation s'est mis d'accord et de voir quelles sont les conséquences pour l'ensemble des réseaux et donc les communes qui composent ces réseaux. Comme vous avez pu le constater au travers des budgets et préavis qui vous sont présentés, la datation quantitative de l'offre aux besoins des familles reste une priorité. La datation qualitative est aussi une réponse attendue par les familles en ce sens qu'il y a différents types de besoins et différents types d'enfants et que cela conditionne le développement d'offres qui jusqu'à présent n'étaient pas considérées comme des priorités. La Faje essaie dans la mesure du possible d'avoir une stratégie de financement pro active, c'est-à-dire qui répond à ces enjeux quantitatifs, qualitatifs et de société. La Faje n'a pas la capacité d'emprunter, elle n'en a pas le droit de par la loi, ce qui veut dire qu'elle n'a pas la possibilité de distribuer ce qu'elle n'a pas. De plus, on examinera ce que la Faje essaie d'apporter aux réseaux dans la manière de travailler, fournir un certain nombre d'indicateurs et finalement les adaptations que l'on demande au réseau

APEJ. L'une des responsabilités principales de la Faje est de d'estimer les besoins en accueil de jour à moyen et long terme. Pour le court terme, vous avez un outil qui est imparfait, ce sont les listes d'attentes qui reflètent les besoins d'aujourd'hui. Quand les besoins se manifestent aujourd'hui c'est déjà trop tard pour essayer de les combler si l'on n'a pas de places en suffisance. Donc le travail de la Faje c'est d'estimer sur un plan cantonal en le déclinant pour chaque réseau quels sont les besoins. La Faje a donc commandé une étude en 2018 qui a été pilotée par un spécialiste de la planification que vous connaissez déjà notamment dans le domaine scolaire et des transports, il s'agit du bureau Microgis. Ces résultats ont été réactualisés en 2022, en considérant que le modèle avait fait ses preuves en observant ce qui se passait dans les cinq dernières années dans les réseaux d'accueil. En fait il y a trois facteurs sur lesquels est fondée la prévision. Le premier facteur c'est l'évolution démographique et en mars les chiffres de l'office vaudois de la statistique a mis en avant à nouveau une croissance beaucoup plus rapide que dans le reste de la Suisse soit de 1.9 % entre 2022 et 2023. Le deuxième facteur c'est la typologie des ménages, soit le nombre de ménages où les parents travaillent à deux, les familles monoparentales et les familles où un seul parent travaille. Ce que l'on observe c'est qu'il y a cinq ans le taux de ménages où un seul parent travaillait était de 19% et en 2022 ce taux est descendu à 16.5 %. Le troisième facteur c'est l'évolution du taux d'occupation au sein des ménages, soit le taux d'activité et l'on constate qu'aujourd'hui. 70 % des mères de familles qui travaillent ont un taux d'occupation entre 60 et 90 %. Concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? En 2021, nous avions 27'600 places préscolaires et parascolaires collectives et places en accueil familial de jour offertes sur le canton. Ça représente un taux de couverture global de 33.1 %. En 2022 on est passé à 28'490 places et selon les résultats provisoires pas encore consolidés de la part de statistiques Vaud. En 2023 il y a eu une année de croissance exceptionnelle en terme de places créées puisqu'on a dépassé les 1'300 places et c'est la première fois que l'on a une croissance aussi exceptionnelle. En fait l'étude dit au fond si l'on voulait satisfaire complètement le besoin, il faudrait que l'on atteigne un taux de couverture de 40 % et donc de 41'600 places. Il manque donc à peu près 11'200 places à horizon 2025. A horizon 2030 les prévisions disent qu'il manquera 43'100 places car il faudra s'adapter à un taux de couverture de 42.3 % pour satisfaire la demande. Pour la première fois de son existence la Faje a posé des objectifs de croissance contraignants. Lors de la reconnaissance 2020-2025 il y avait une recommandation de croissance et on est passé à une obligation de croissance. Pour rappel, chaque réseau dispose d'une fiche qui indique le nombre de places qu'il doit créer d'ici 2030. Ce que l'on demande aux réseaux c'est de créer au moins la moitié des places estimées. Pour satisfaire les familles et avoir le nombre de places qu'il faut il faudrait en créer 2'236 et l'objectif minimum qu'a posé la Faje c'est d'en créer 1'200 sur l'ensemble du canton. Objectif réaliste et ce que l'on sait c'est que chaque année en moyenne, on crée en moyenne entre 800 et 1'200 places d'accueil sur le canton. Certains disent que la Faje n'est pas assez ambitieuse et d'autres disent le contraire mais ce qui importe c'est de se fixer des objectifs réalistes et atteignables. La Faje a fixé un deuxième objectif soit de ne pas créer des places juste pour créer des places. Nous créons des places lorsque l'on a optimisé le taux d'occupation au sein des institutions et les réseaux le savent, une structure à moitié vide coûte trop chère. On peut atteindre un taux d'occupation de 90 % pour du préscolaire, pour du parascolaire c'est irréaliste c'est plutôt autour des 80 %. La Faje dit donc qu'avant de créer des places il faut s'assurer que les structures existantes soient remplies à satisfaction. Et puis la Faje a posé l'obligation de développer une offre parascolaire d'au moins quatre semaines des vacances scolaires. Une autre des préoccupations de la Faje, mais il semble que l'APEJ a largement réfléchi à la question et trouvé des solutions, c'est la gouvernance des réseaux. Car ce que l'on constate c'est qu'après 17 ans d'existence de la LAJE les initiateurs de ce dispositif ne sont plus là et que l'on a oublié l'esprit du dispositif qui disait que chaque commune à elle seule ne peut pas avoir les moyens suffisants, financiers et humains pour développer de l'accueil de jour car cela coûterait beaucoup trop cher. Et ce que l'on constate aujourd'hui ce sont des tentations d'émietter des réseaux qui pointent à l'horizon. Ce que l'on sait c'est que cela serait plus coûteux, que l'on perdrait la coordination du développement de l'offre et de la demande, qu'il y aurait des risques sur la viabilité de certaines structures à moyen terme et que des parents qui ont déjà de la peine aujourd'hui à comprendre le dispositif n'y gagneront pas en clarté, raison pour laquelle la Faje a décidé de fixer une taille critique pour la création d'un réseau à 10'000 habitants. Alors quel type d'offre au-delà des offres standards, existe-t-il des besoins plus spécifiques qui tiennent plus aux enfants et aux parents ? Une étude a été faite il y a deux ans qui a mis en lumière les besoins des parents demandant plus de flexibilité dans l'offre, les horaires, les plannings irréguliers et les offres vacantes. L'office fédéral de la statistique vient de sortir une statistique disant que 15.6 % de tous les parents qui travaillent sont en horaires irréguliers. La Faje à une politique de financement pour inciter à développer une offre plus spécifique. Les réseaux et plus particulièrement le réseau APEJ a profité d'une nouvelle fonction que la Faje subventionne, un poste qui est situé au niveau du réseau et qui est chargé de développer une politique inclusive au niveau de toutes les structures d'accueil. En matière de flexibilité, l'offre d'accueil en milieu familiale est une des réponses car il y a un peu plus de marge de manœuvre au niveau des aménagements des horaires plus flexibles. Et la Faje a fait beaucoup pour financer l'accueil en milieu familial car il y a encore cinq ans elle finançait 7% pour passer en 5 ans à 14 % et cela

va encore augmenter. Et puis on parlait également de modèles alternatifs pour la garde d'enfants malades et la Faje est en train de mener une étude avec les réseaux sur comment cela se passe sur le terrain et qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer ces situations-là. Non pas pour des enfants qui sont malades plusieurs jours mais pour des enfants déposés le matin qui ne sont pas malades mais qui développent des symptômes durant la journée. Concernant l'APEJ, j'ai obtenu des résultats non-consolidés 2023 mais qui sont intéressants car on voit un phénomène de l'évolution en très nette décroissance du nombre d'enfants en âge préscolaire mais paradoxalement la demande ne diminue pas aussi rapidement en raison des taux d'occupation dans les familles qui sont de plus en plus élevés. Si on abrège accueil familial et accueil collectif les résultats sont très satisfaisants puisqu'il y a un taux de couverture de 35,1 % ce qui veut dire que l'on a 35 places pour 100 enfants, mais quand on sait qu'une place peut satisfaire en préscolaire environ 1.5 enfants on peut calculer le nombre d'enfants qui ont eu une option. Pour le parascolaire on voit que depuis 2015 vous êtes passés de 204 à 390 places plein temps et là aussi on observe que la population en parascolaire fléchit légèrement mais se stabilise à environ 2'200 élèves. Et si on agrège à nouveau les deux types d'accueil vous n'êtes qu'à 18.5 % de taux de couverture mais une place en parascolaire peut satisfaire les besoins de deux enfants. En termes de développement pour les années à venir, compte tenu de ce que vous avez créé et repris en 2023, il y avait 168 places à créer. La Faje demande la création de la moitié de ces 168 places donc 84 places d'ici 2030. En parascolaires vous avez moins de besoins exprimés parce que vous avez beaucoup d'enfants scolarisés dans le privé et donc aussi dans l'accueil dans le domaine parascolaire privé et là le nombre de places à créer est seulement de 35 sur 69. Concernant l'évolution du coût de la place en préscolaire dans le réseau APEJ il a augmenté de 2018 à 2022 de 7.9% par rapport au coût de la place, mais dans le même temps l'inflation a été de 4.4 %, donc en isolant le renchérissement du coût de la vie, votre augmentation n'a été que de 3 % ce qui est très stable. Pour le coût de la place en parascolaire, vous voyez que vous étiez en 2016 plus haut que vous ne l'êtes aujourd'hui. Le coût de la place a diminué de 10 %. Dernier chiffre, en 2022 l'accueil de jour a coûté sur le canton, tous contributeurs confondus, parents, communes et la Faje, 628'000'000 de CHF.

M. Ludovic Brulé étant arrivé en retard, le nombre de délégués présents passe à 45 et la majorité absolue à 23.

Question de Mme Hedia Rodrigues (Coppet) : Pourriez-vous faire ce même exposé à des parents d'élèves ?

Réponse de Mme Lacoste : Pourquoi pas bien que j'ai déjà fait cette présentation aux Municipalités, aux réseaux et ce soir à ce Conseil intercommunal. Sachant que je quitte la Faje à la fin de l'année, il faudra prendre contact avec moi d'ici-là.

Question de M. Carlos Mota (Crans) : Pouvez-vous nous rappeler les sources de financement de la fondation ?

Réponse de Mme Lacoste : Les sources de financement sont triples. Les communes contribuent à hauteur de 5 francs par habitants. Le canton va bientôt verser 100'000 mio de CHF par année et plus à l'avenir. Les employeurs cette année sont à peu près à 60'000 CHF actuellement et la loterie Romande contribue à hauteur d'1.5 mio de CHF. Quand la Laje a été revisitée en 2018 une négociation assez serrée avec le Conseil d'état pour que le canton verse 25% de la masse salariale des salaires des métiers d'éducateurs. La part des communes représente 5 CHF par habitants.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023

M. Philippe Schirato (Founex), était absent et excusé lors de cette séance, réfute avoir été sous l'influence de M. Salvatore Mascali (Mies) au sein de la Commission des finances lors de la présentation du préavis relatif à la prise en charge des frais liés à l'extension de l'école et de l'UAPE de Mies comme cela a été dit par Mme Dittli-Lemoing (Commugny).

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 34
Votent non : 0
Abstentions : 11

Le PV est accepté à la majorité.

6. Communications du bureau du Conseil

Après 6 ans sur deux législatures au poste de Président du CI de l'APEJ, M. Thévenaz avait annoncé au mois de novembre qu'il ne se représenterait pas ce soir. Il tient à remercier tout le monde pour les bons échanges et la confiance et espère que pour la suite cela se passera bien. Il remercie aussi Mme Katzarkoff pour les PVS et les envois de convocations ainsi que le Vice-Président M. Morisod qui l'a remplacé une fois au pied levé et a très bien assuré ce rôle. Il remercie également la Présidente du Codir et la Directrice de l'APEJ pour la bonne entente et les discussions franches et efficaces.

D'autre part, M. Joël Michelod, nouveau Directeur d'ARSCO est présent ce soir ainsi que Mme Mélanie Gras, Directrice de l'APEJ et M. Thévenaz demande si cela pose un problème si ces deux personnes interviennent pendant la présentation des comptes. Cela n'étant pas le cas, la séance continue.

7. Communications du Comité de direction

Le Président donne la parole à Mme Stéphanie Emery qui remercie M. Laurent Thévenaz pour la bonne collaboration pendant 6 ans et Mme Katzarkoff pour la qualité de ses PVs. Cette dernière salue également la présence de Mme Trolliet, Directrice des établissements primaire et de M. Gschwind, Directeur des établissements secondaires, plus particulièrement ce soir car c'est la dernière fois qu'ils sont parmi nous. Mme Trolliet va prendre sa retraite et M. Gschwind a été sollicité pour le poste de chef de projet MAT pour une maturité sur quatre ans plutôt que trois actuellement. M. Gschwind va être remplacé par Mme Elisabeth Pache comme Directrice ad interim pour une durée de deux ans.

Au niveau de la sécurité informatique l'APEJ a la chance d'avoir été retenue pour participer au programme Trust4SMEs 2025 organisé par la Trust Valley destiné aux PME et soutenu par le canton de Vaud et de nombreux partenaires privés et axés sur la Cybersécurité.

En réponse au dernier postulat de M. de la Fuente sur la création d'un règlement sur les loyers, une Commission du CODir est en train de plancher dessus et reviendra sur le sujet lors de la prochaine séance du mois de novembre.

Un autre sujet qui nous occupe passablement actuellement est la révision de notre politique tarifaire qui existe depuis 2010. Beaucoup de choses ont évolué et le moment est venu de la rafraîchir. Notamment en ce qui concerne le revenu brut déterminant à partir duquel les parents paient le tarif maximum mais également la définition de ce revenu qui ne peut pas être plus élevé que ce que cela nous coûte. C'est un sujet compliqué sur lequel nous reviendrons également vers vous avec plus d'informations lors d'un prochain Conseil intercommunal.

Nous travaillons également sur la demande de reconnaissance de la Faje car tous les cinq ans nous devons faire une demande pour savoir si nous sommes reconnus par la Faje et éligible pour toucher des subventions.

Nous avons reçu une pétition la semaine passée signée par environ 90 familles d'élèves qui demandent d'ouvrir des UAPE durant les vacances scolaires. Ça tombe bien, c'est le préavis que nous allons voter tout à l'heure.

Nous avons reçu une question d'un délégué de Founex concernant le changement de personnel dans l'UAPE de Founex. Nous répondrons à cette question dans les divers.

8. Election statutaires (selon article 10 du règlement)

Election du Président

Est élu Président : Monsieur Thomas Morisod, Founex

Election du Vice-président

Est élu Vice-président : Monsieur Samir Vora, Commugny

Election des scrutateurs

Sont élues scrutatrices : Madame Hédia Rodriguez, Coppet
: Madame Julia Tadion, Tannay

Election des scrutateurs-suppléants

Sont élues scrutatrices suppléantes : Madame Rita Alma, Chavannes-des-Bois
: Monsieur Laurent Thévenaz, Bogis-Bossey

9. Préavis N° 01/2024 relatif aux comptes APEJ 2023

Le Président donne la parole à Mme Stéphanie Emery pour la présentation du préavis n° 01/2024.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Guillermo De la Fuente, Commugny, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Question de M. Stéphane Aebischer (Chavannes-de-Bogis) : On nous parle souvent des budgets mais nous ne parlons jamais des coûts réels. Je vais donc vous faire une petite présentation. Les communes sont les principales contribuables à hauteur de 15,8 mio de CHF et les coûts de fonctionnement de l'APEJ sont exorbitants et en constante augmentation alors que dans nos communes nous tâchons de les réduire le plus possible. Pour la commune de Chavannes-de-Bogis c'est le troisième poste de dépense. Certes les comptes 2023 sont en-dessous du budget, néanmoins il en résulte une augmentation de 8,6 % sur 2023 par rapport à 2022. Donc même si les coûts sont en-dessous du budget cela représente un coût conséquent pour les communes et nous sommes obligés de gratter sur différents postes pour ne pas en arriver à devoir augmenter les impôts pour couvrir ces dépenses.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Je comprends que 15 mio de CHF est un poste important pour les communes. La plus grande partie concerne les écoles. 2000 enfants sont scolarisés sur Terre Sainte et nous avons encore la chance que 40 % d'entre eux vont en école privée. De plus, les écoles sont 100 % gratuites et nous n'avons pas d'influence sur l'augmentation du nombre d'élèves et sur le besoin en places parascolaires. Nous avons été obligés de créer des nouvelles places pour répondre à la demande sans cesse croissante. Cela ne va pas s'arrêter car on a vu que pour 2030 nous devons encore créer au minimum 35 places en UAPE et 84 places pour les crèches.

Remarque de M. Stéphane Aebischer (Chavannes-de-Bogis) : C'est juste que lorsque nous avons présenté les comptes, la population qui n'a pas d'enfants en âge de scolarité ne comprend pas forcément que nous devions gratter dans d'autres postes pour couvrir ces frais, voir envisager d'augmenter les impôts.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Les personnes qui n'ont pas d'enfants à l'école en ont soit eu, soit en auront, soit ont été eux-mêmes à l'école et ce sont d'autres contribuables qui ont payé pour eux.

Remarque de Mme Lucie Kunz Harris (CODIR) : En complément à ce qu'a dit Mme Emery, en matière d'accueil de jour, nous sommes plus spécifiques au niveau du coût car il est réparti par heure prestée de l'encadrement des enfants, donc nous regardons vraiment à quel niveau ils sont accueillis. C'est quelque chose de nouveau avec la création de l'APEJ pour que ce soit plus transparent et équitable par rapport à la refacturation et à la participation des communes. Par contre au niveau de l'école c'est une autre manière de fonctionner qui découle de la LEO.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Mais cela dépend également du nombre d'enfants sur la commune et à Chavannes-de-Bogis vous avez eu une hausse très importante d'élèves de par des arrivées et des constructions. Cela fait plus de rentrées d'impôts mais également plus d'enfants.

Remarques de Mme Chantal Michel (Chavannes-de-Bogis) : Pour compléter ce que M. Aebischer a dit, en fait le nombre d'enfants scolarisés n'augmente pas c'est plutôt le coût par enfant qui augmente car les coûts des infrastructures sont plus élevés en Terre-Sainte que dans d'autres régions du canton. Par contre, concernant l'accueil de jour je suis tout à fait d'accord que c'est une obligation d'aller dans ce sens-là, mais il est vrai que cela reste une charge importante pour les communes et j'espère que dans la révision des tarifs vous penserez à ça car les contribuables qui n'ont pas d'enfants ont de l'argent car le salaire moyen est assez élevé, mais il paraît assez normal que les parents qui profitent de ces infrastructures passent un petit peu à la caisse. Je suis d'accord que l'offre est de qualité.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Je voulais tout d'abord revenir sur les infrastructures. Je ne suis pas sûre que nous sommes meilleurs qu'ailleurs puisque nous n'avons pas assez de salles de gymnastique pour que tous les élèves en Terre-Sainte aient leurs 3h de cours obligatoires par semaine, car nous ne sommes pas équipés. Ce n'est pas que nous en faisons trop, ce sont des investissements pour le futur.

Question de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois) : A la page 5 des comptes la rubrique 3109 « enseignement primaire achat de matériel scolaire et pédagogique » le chiffre explose ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : En fait, dans ce compte il y a 175'000 CHF qui ont été pris dans un fond de réserve pour payer une partie des affichages numériques frontaux. Nous avons demandé à ARSCO de faire le travail pour les communes. Cela a coûté environ 330'000 CHF et comme nous avons récupéré un fond de réserve de l'ASCOT pour des achats informatiques pour un montant de 175'000 CHF nous l'avons utilisé. Il apparaît donc en charge mais un peu plus loin à la rubrique 4801 il est contrebalancé avec le prélèvement du fond de réserve. Par ailleurs, si nous enlevons ces 175'000 CHF nous sommes même en-dessous du budget.

Remarque de M. Guillermo De la Fuente (Commugny) : Au dernier point qui a été soulevé sur les coûts de l'APEJ, aujourd'hui nous parlions des comptes et je pense que si l'on veut ouvrir un débat pour réduire les coûts, le bon moment est lors de la présentation du budget et pas maintenant.

Question de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois) : J'ai juste une question car j'ai été un peu surprise de l'augmentation sur le poste « imprimés et fournitures de bureau ».

Question de Mme Mélanie Gras : Par nature ?

Réponse de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois) : Oui par nature.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : C'est la même chose, ce sont les 175'000 CHF des ANF.

Question de M. Stéphane Aebischer (Chavannes-de-Bogis) : J'ai vu que l'ancienneté en moyenne est de 4,7 ans, cela m'a surpris car cela semble relativement court. De plus, j'ai constaté beaucoup d'absentéisme et je me suis demandé si tout cela c'était normal ou s'il y avait des problèmes de mauvaise ambiance ou autre. Cela coûte passablement d'argent en frais de remplacements et j'aimerais savoir s'il y a un suivi au niveau du personnel qui s'absente à répétition ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Il y a deux questions. La première sur l'ancienneté, nous n'avons pas un turn over particulier, mais comme chaque année nous ouvrons des nouvelles places. Il y a quinze ans il y avait une cinquantaine d'employés dont une vingtaine est là depuis le début et au départ nous n'avions que la crèche des Coppalines, puis Crans en 2017 et Chavannes-des Bois en 2018, ce qui fait que ces personnes ne peuvent pas être là depuis plus de 6 ans. Toutes les personnes arrivées d'Easy Kids sont là depuis 6 mois seulement. Notre plus grande structure avant était de 60 places et aujourd'hui elles sont toutes entre 80 et 100 places. Ce sont donc des nouveaux engagements qui expliquent cela. Et pour l'absentéisme il faut rappeler que c'est un métier essentiellement féminin et que nous avons beaucoup de maternité ainsi que des cas de maladie.

Réponse de Mme Mélanie Gras : Pour l'exercice du budget sur la masse salariale c'est toujours un exercice un peu périlleux car on sait qu'il va y avoir toujours des absences à palier. Pour les congés maternité cela va être contrebalancé par les APG. En cas de maladie, les trente premiers jours sont à notre charge mais on essaie de ne pas non plus envisager inutilement des enveloppes pour des remplacements. Ce que l'on n'avait pas budgété c'est plutôt le budget relatif aux inscriptions aux cours et les remplacements qui en découlent.

Ensuite pour le suivi des personnes en arrêt nous avons un logiciel nous permettant vraiment de ressortir les raisons d'absences des collaborateurs que ce soit avec ou sans certificat médical, pour avoir un suivi et que cela nous alerte au cas par cas. Cela nous a permis de voir que nous sommes dans le tir par rapport au reste des entreprises et qu'il n'y a pas un taux d'absentéisme anormal.

Le Président ouvre le vote :

Votent oui : 44

Votent non : 0

Abstentions : 1

Le préavis n° 05/2023 est accepté à la majorité.

10. Préavis N° 02/2024 relatif au règlement et conditions d'admission de l'APEJ pour l'accueil en UAPE durant les vacances scolaires

Le Président donne la parole à M. Michaël Schlegel (CODIR) pour la présentation du préavis n° 02/2024 qui sera mis en application dès les vacances de Pâques 2025 si le préavis est accepté.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc M. Carlos Mota, Crans pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Mme Julia Tadion, Tannay, pour la lecture du rapport dont la conclusion recommande aux membres du CI d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Question de M. Jean Daniel Aubry (Crans) : Vous avez parlé d'un taux d'occupation maximale de 81 % des collaboratrices des UAPE, est-ce qu'on a le taux moyen actuel de ces collaboratrices ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Nous pourrions le trouver mais nous ne l'avons pas fait. Nous savons que de pouvoir proposer au maximum un 81% est un frein à l'engagement pour un certain nombre de collaborateurs qui cherchent des pleins temps, nous savons donc que nous ne sommes pas compétitifs sur ce point.

Question de Mme Hedia Rodrigues (Coppet) : Je voudrais soulever deux points très importants dont vous n'avez pas parlés ce sont les horaires 8h30 18h30 et je pense que cela posera problème. Pourquoi, parce que beaucoup de parents travaillent sur Genève. D'autre part, concernant les fratries, est-il prévu de les mettre dans les mêmes UAPE ?

Réponse de M. Michaël Schlegel : Je vais répondre à la première partie et passerais la parole à Mme Gras pour la deuxième question. Aujourd'hui le Centre Animation Vacances propose des horaires de 8h30 à 17h30 et l'idée était d'élargir non seulement le dimensionnement mais aussi les horaires. On commence par-là en apportant quelque chose de nouveau mais dans l'idée que les enfants et les parents restent quand même dans un rythme

de vacances. L'idée est de tester cela sur une période de deux ans et de voir en fonction de l'offre et de la demande si certaines choses pourront être améliorées.

Réponse de Mme Mélanie Gras : Ce que l'on a essayé dans ce projet c'est de réfléchir à ce qui marchait bien actuellement. Pourquoi on veut ouvrir toutes les UAPE c'est pour avoir des groupes de 24 à 36 et rester à l'échelle de ce qui est proposé par le CAV maintenant pour permettre aux enfants d'évoluer dans des groupes plus restreints. Pour l'horaire, on s'est rendu compte que les heures d'ouverture du CAV maintenant soit 8h30-17h30 sont pleinement utilisées. L'idée était donc de faire un intermédiaire entre le CAV et les UAPE que nous pourrions toujours faire évoluer plus tard.

Par rapport aux fratries se sont des choses opérationnelles que nous allons mettre en œuvre dès la semaine prochaine. Il faut vraiment mettre en place les horaires et les programmes d'activités. L'idée c'est d'avoir un cadre qui accueille les petits et un cadre pour les plus grands comme c'est le cas maintenant. Alors il est vrai que c'est un certain challenge de devoir déposer les enfants dans des lieux différents mais cela permet d'avoir des programmes et des propositions adaptées à l'âge des enfants. On ne veut pas dire qu'on ne veut pas réunir les fratries mais on ne peut pas le garantir non plus. Nous verrons également au niveau des inscriptions, car nous avons dit que nous ouvririons tous les pôles mais si dans un pôle seuls quelques enfants sont inscrits nous les regrouperons dans un autre pôle. Nous privilégions des groupes de 24 minimum pour faire travailler deux collaborateurs et il faut aussi voir comment l'offre va être accueillie par les parents et trouver les collaborateurs.

Question de Mme Hedia Rodrigues (Coppet) : Est-ce que vous pensez mettre des animateurs et animatrices ou seulement des éducateurs comme dans les UAPE où nous sommes dans un cadre enfants école ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Je ne pense pas que dans les UAPE nous soyons dans un cadre enfants école, je pense qu'on se démarque bien du cadre de l'école. Mais l'idée dans le cadre d'accueil vacances est d'engager des collaborateurs des UAPE qui sont soit non-formés, soit au bénéfice d'un titre d'assistants socioéducatif soit des éducateurs et évidemment dans un cadre un peu plus souple.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Au début du CAV nous engagions des moniteurs ou des jeunes mais cela n'est pas possible dans ce cadre car cela va être subventionné par la Faje et il y a donc des normes à respecter.

Remarque de M. Carlos Mota (Crans) : Je pense que ce qu'il faut voir ce sont les alternatives que nous voulons offrir car s'il on compare au marché du privé on amène ce plus qui permet à des parents qui n'ont pas les moyens d'arrêter de travailler en leur offrant des solutions à la hauteur des revenus qu'ils peuvent mettre. Si l'on compare dans le privé, que vous gagniez 5'000 CHF ou 10'000 CHF c'est le même tarif.

Question de Emmanuelle Moser-Lehr (Founex) : Je salue ce préavis qui répond à une nécessité mais j'ai plusieurs questions. Cette solution répond aux parents qui ne peuvent pas se permettre de mettre leurs enfants dans le privé car c'est trop onéreux. Est-ce qu'il y aura une priorisation en fonction des situation parentales qui s'adresse à une catégorie de la population plus modeste ? Ma deuxième question concerne les fratries. Aura-t-on une garantie de prendre en charge toute la fratrie et pas un seul enfant ? Et ma dernière question est pensez-vous avoir suffisamment de personnel pour assurer ces structures ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Concernant le personnel, d'ici là nous aurons le temps d'en discuter avec eux. De plus actuellement au CAV il y a un tarif forfaitaire qui est payé à l'heure qui était nécessaire pour pouvoir assurer l'autofinancement du CAV alors que là nous pourrions rémunérer les collaborateurs en fonction de leur profil et de leur salaire horaire ce qui leur sera bénéfique. C'est donc une condition d'engagement supplémentaire qui est intéressante pour eux et qui les incitera à s'investir dans l'accueil vacances. Nous pensons que nous pourrions ainsi attirer d'autres collaborateurs que ceux du CAV pour intégrer l'accueil vacances.

La garantie des priorités ne concerne pas seulement l'accueil vacances mais les UAPE en général. Est-ce qu'on donne la priorité d'accès aux structures aux familles à bas revenus ? On a parfois des commentaires de certains parents à bas revenus qui nous disent que c'est à eux que nous devons donner la place car ils n'ont pas d'autres solutions et inversement certains parents à hauts revenus qui estiment que c'est à eux que les places doivent être données car ils paient l'entier du coût ou presque. Alors ce ne sont pas les critères sur lesquels nous nous basons, c'est vraiment sur le taux d'activités des parents qui rendent des dossiers conformes. Nous faisons quelques exceptions pour les urgences sociales de situations triées sur le volet.

Pour les fratries c'est aussi un sous-critère pris en compte. Certains parents nous disent que si nous ne prenons pas tous leurs enfants ça ne les intéresse pas et d'autres sont content si on peut en prendre au moins un. Nous faisons notre maximum et sur l'accueil vacances nous ferons également en sorte de trouver le bon équilibre pour que les enfants soient dans des structures qu'ils connaissent.

Remarque de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : Pour la première fois c'est un préavis pour lequel il n'y a pas de budget de construction. Nous utilisons des structures existantes mais vides pendant les vacances. Les seuls coûts seront les coûts de fonctionnement c'est donc une très belle offre.

Remarque de Mme Hedia Rodrigues (Coppet) : Je rajoute que j'invite tous mes collègues à voter le préavis positivement parce que c'est très urgent et que nous en avons besoin.

Question de Mme Eléonore Grosclaude (Chavannes-des-Bois) : N'y aurait-il pas une coquille qui serait restée à la page 7 sur le revenu déterminant défini à l'annexe x ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Oui en effet, nous allons rectifier.

Question de Mme Sandrine Lager-Séquin (Coppet) : Je me rends compte qu'il y a un réel besoin mais je suis là en tant que Conseillère communale et je me demande comment je vais expliquer l'augmentation des budgets et des charges et que cela va revenir comme des coûts supplémentaires. Un moment donné les parents doivent passer à la caisse que ce soit par le paiement de l'accueil vacances ou par les impôts. Contrairement à Mme Rodrigues, je ne suis pas convaincue que nous devons imposer à l'ensemble de la commune de devoir financer ce projet plutôt qu'aux parents concernés.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Un argument qui pourrait vous aider serait la cause à effet avec les subventions de la Faje car pour ne pas les perdre nous sommes dans l'obligation de mettre un certain nombre de choses en place dont quatre semaines de vacances en été.

Réponse de M. Michaël Schlegel : C'est peut-être aussi la société qui évolue et je pense que la présentation de Mme Lacoste était assez édifiante à ce niveau. Aujourd'hui le modèle de société où un parent travaille et l'autre s'occupe des enfants et de moins en moins présent et les statistiques démontrent que nous allons de plus en plus vers ce modèle-là. Il est vrai qu'aujourd'hui nous voulons proposer plus que les quatre semaines d'accueil pendant les vacances scolaires obligatoires mais cela va aussi dans le sens d'une pétition signée par un grand nombre de parents qui démontre ce besoin. Je rappelle également que c'est quand même les parents qui paient la plus grosse partie de ces coûts aujourd'hui.

Réponse de Mme Stéphanie Emery : De plus, sur les 14 semaines de vacances scolaires il en restera 8 où les enfants devront être placés car il y a peu de parents qui ont 8 semaines de vacances par année.

Remarque de Mme Ana Cacioppo (Founex) : Si on compare la Ville de Nyon par exemples, les UAPE sont ouvertes comme les crèches donc plus que nous et le personnel travaille malgré qu'il y ait moins d'enfants. Donc la demande est là et il y a un réel besoin.

Remarque de Mme Clara Gallicchio-Nicole (Coppet) : J'ai fait un calcul du coût pour Coppet et cela représente trois drapeaux pour l'harmonie.

L'assemblée n'ayant plus de questions le Président ouvre le vote :

Votent oui : 40

Votent non : 1

Abstentions : 4

Le préavis est accepté à la majorité

11. Divers et proposition

Question de Founex : Le tournus au sein de l'équipe de Founex. Il y a eu des départs coup sur coup, trois de suite dans la même structure. La taille des structures augmente et certains collaborateurs doivent faire le deuil d'avoir congé les mercredis, les vendredis et partir plus tôt les lundis ce qui n'est plus possible aujourd'hui car ces plages horaires sont complètes.

Ce qui a été mis en place c'est un suivi de l'équipe avec un intervenant externe et des formations RH pour les collaborateurs et on organise aussi des formations spécifiques pour nous et notamment des formations avec l'ensemble des responsables de structures pour le bien être des collaborateurs.

Question de M. Thomas Morisod (Founex) : Concernant le préavis 03/2023 sur la construction de Collège des Rojalets. Est-ce que ce projet va être lancé cette année ?

Réponse de Mme Mélanie Gras : Oui c'est prévu pour cet automne. Cela a été décalé d'une année pour les classes de science numérique car le canton s'est rendu compte que le délai était court et l'a allongé ce qui nous a permis de reporter les travaux d'une année.

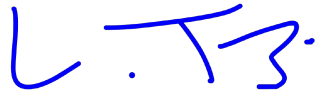
Question de Mme Hedia Rodrigues (Coppet) : A-t-on des nouvelles du projet piscine-patinoire ?

Réponse de Stéphanie Emery : La piscine – patinoire est sortie de terre et avance bien. C'est vraiment un chantier complexe.

Question de Mme Marion Wahlen (Bogis-Bossey) : Est-ce que lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal nous pourrions avoir un bilan sur l'avancement et l'évolution des coûts ?

Réponse de Mme Stéphanie Emery : Oui, nous pouvons prévoir un point de situation sur le sujet.

Le Président lève la séance à 22h15 en demandant aux membres des commissions de faire parvenir leurs rapports signés au bureau du CI et en invitant les délégués à la verrée qui se tient dans la salle attenante.



Laurent Thévenaz
Président CI



Ariane Katzarkoff
Secrétaire CI